

Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : JM SP Liquid Flashing TPO and PVC Primer

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur Société : Johns Manville

: P.O. Box 5108

Denver, CO USA 80217-5108

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : Numéro 24 heur

d'urgence

Adresse

Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue

Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

d'urgence

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 et les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique

Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition répétée

Catégorie 2

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Pictogrammes de danger







Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étimes les

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

# Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### **Entreposage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

### **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique

Mélange

### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
toluène	108-88-3	>= 30 - < 60
xylène	1330-20-7	>= 10 - < 30
éthylbenzène	100-41-4	>= 5 - < 10
acétate de n-butyle	123-86-4	>= 3 - < 7
4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one	123-42-2	>= 3 - < 7
cyclohexane	110-82-7	>= 1 - < 5
P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique	3101-60-8	>= 0.1 - < 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

plusieurs heures plus tard.



Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023 Version 2.0

En cas d'inhalation Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, obtenir une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant

les vêtements et chaussures contaminées.

Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi

sous les paupières, pendant au moins 5 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un En cas d'ingestion

centre anti-poison.

Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un

médecin ou à un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8

pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Protection pour les

secouristes

# **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO2)

> Mousse Poudre sèche Eau pulvérisée

Moyens d'extinction

inadéquats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre

au niveau du sol.

Produits de combustion

dangereux

oxydes de carbone oxydes d'azote

Autres informations Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

> US/3F 4/25



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

fermées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer

l'inflammation des vapeurs organiques).

N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

des sources d'ignition.

Ne pas mettre sous pression, souder, souder au plomb,

percer ou polir les contenants.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait

l'application.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être

sous pression.



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne

devraient pas être employées dans aucun des procédés dans

lequel ce mélange est utilisé.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage

sures

Défense de fumer.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et

bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux

fortement des acides alcalins.

Température d'entreposage

recommandée

: 40 - 80 °F / 40 - 80 °F

Durée de l'entreposage

stabilité du stockage

D'autres informations sur la

: 12 Months

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Ne pas congeler.

# SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 375 mg/m3	NIOSH REL
		ST	150 ppm 560 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	200 ppm	OSHA
		CEIL	300 ppm	OSHA
		Peak	500 ppm (10 minutes)	OSHA
xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 435 mg/m3	NIOSH REL
		ST	125 ppm 545 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA
acétate de n-butyle	123-86-4	TWA	150 ppm 710 mg/m3	NIOSH REL



Version 2.0	Date de révision 03/08/2023	Date d'impression 03/08/2023

		ST	200 ppm 950 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	150 ppm 710 mg/m3	OSHA
		TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one	123-42-2	TWA	50 ppm	ACGIH
		TWA	50 ppm 240 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	50 ppm 240 mg/m3	OSHA
cyclohexane	110-82-7	TWA	100 ppm	ACGIH
		TWA	300 ppm 1,050 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	300 ppm 1,050 mg/m3	OSHA

# Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillo n biologique	Temps d'échanti llonnage	Concentrati on admissible	Base
toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'expositi on)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'expositi on)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippu rique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

				l'expositi on)		
éthylbenzène	100-41-4	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phényle glyoxylique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'expositi on)	0.15 g/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique

: Utiliser un système d'aération local et/ou général.

Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du

sol.

# Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de

maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection

adéquate.

Protection des mains

Matériau : Gants de protection

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières du lieu de travail (contraintes

mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection: chemise à manches

longues et pantalon.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Choisir un protecteur corporel selon son type, la

concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Des indications de manipulation écrites doivent être



Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023 Version 2.0

disponibles sur le lieu de travail.

# **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect liquide Couleur jaune pâle Odeur aromatique

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

: non établi(e) pΗ

Point de fusion/congélation : non établi(e) Point d'ébullition initial et  $: > 35 \, ^{\circ}\text{C}$ 

intervalle d'ébullition

Point d'éclair : 4 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: 8.1 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 1.1 %(V)

: 29 hPa (20 °C) Pression de vapeur

Densité de vapeur relative : > 2.9(Air = 1.0) Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients.

Densité relative : 0.9 (20 °C)

(Eau = 1,0)

Densité : 0.9 g/cm3 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : non miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Température d'auto-

inflammation

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique Donnée non disponible Viscosité, cinématique Donnée non disponible

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du

soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

370 °C

Possibilité de réactions Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

dangereuses normales d'utilisation.

> US/3F 9/25



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des contenants.

Conditions à éviter : Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du

soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

Produits incompatibles : Oxydants forts

Acides forts et bases fortes

Agents réducteurs composés halogénés

Produits de décomposition

dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas

d'incendie.

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat, mâle): 5,580 mg/kg

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.1 bis

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

BPL: non

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

BPL: non

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 3,523 mg/kg

Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë

(administration orale)

DL50 (Souris, femelle): 5,251 mg/kg

Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë

(administration orale)

DL50 (Souris, mâle): 5,627 mg/kg



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë

(administration orale)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 27.6 mg/l, 6350 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.2

BPL: Pas d'information disponible.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): 12,126 mg/kg

éthylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 3,500 mg/kg

Méthode: méthode aiguë standard

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 17.8 mg/l, 4000 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): env. 17,800 mg/kg

Méthode: méthode aiguë standard

BPL: non

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 10,760 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Jugement d'expert

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 14,112 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3,002 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): >= 7.6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL0 (Rat, mâle et femelle): > 1,875 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

cyclohexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 32.88 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

BPL: non

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: Sans objet

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

# Corrosion et/ou irritation de la peau

### Composants:

toluène: Espèce: Lapin

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.4

Résultat: Irritant pour la peau.

## Corrosion et/ou irritation de la peau

xylène:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.4

Résultat: Irritation de la peau

### Corrosion et/ou irritation de la peau

acétate de n-butyle:

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Pas d'irritation de la peau

### Corrosion et/ou irritation de la peau

cyclohexane:

Évaluation: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation de la peau Remarques: Irritant pour la peau.

# Lésion/irritation grave des yeux

# **Composants:**

toluène: Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

BPL: oui

### Lésion/irritation grave des yeux

xylène: Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

### Lésion/irritation grave des yeux

# acétate de n-butyle:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

BPL: oui

# Lésion/irritation grave des yeux

### 4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one:

Espèce: Lapin Résultat: irritant

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

# Lésion/irritation grave des yeux

# P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

# **Composants:**

# toluène:

Espèce: Cobaye

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.6

Résultat: Pas un sensibilisateur cutané.

BPL: oui

# Sensibilisation cutanée ou respiratoire

### acétate de n-butyle:

Type d'essai: Essai de maximisation

Espèce: Cobaye Résultat: négatif

# Sensibilisation cutanée ou respiratoire

# P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique:

Type d'essai: essai des ganglions lymphatiques locaux (LLNA)

Voies d'exposition: Intradermique

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 429 de l'OECD

Résultat: A un effet sensibilisant.



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

### Mutagénécité de la cellule germinale

### **Composants:**

xylène:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur

Espèce étudiée: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.19

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Espèce étudiée: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.10

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Espèce étudiée: Souris (mâle et femelle) Méthode: Directives du test 478 de l'OECD

Résultat: négatif

# Mutagénécité de la cellule germinale

acétate de n-butyle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Espèce étudiée: Salmonella typhimurium

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus

Espèce étudiée: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de matières

similaires

# Mutagénécité de la cellule germinale

### P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: positif

Remarques: Non classé

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de comet

Espèce étudiée: Rat (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 489 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Non classé

# Cancérogénicité



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

**Composants:** 

xylène:

Espèce: Rat, (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

NOAEL: Niveau sans effet nocif observé: 500 mg/kg p.c./jour

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.32

Résultat: négatif

IARC Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

éthylbenzène 100-41-4

**OSHA**Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme

national de toxicologie - Etats-Unis).

### Toxicité pour la reproduction

### **Composants:**

toluène:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

: Une certaine évidence d'effets néfatses sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base

d'expérimentations sur des animaux.

### Toxicité pour la reproduction

xylène:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Toxicité générale chez les parents: Concentration sans effet

nocif observé: 2,171 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Concentration sans

effet nocif observé: 2,171 Poids corporel mg / kg

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Toxicité pour la reproduction

acétate de n-butyle:

Effets sur la fertilité

Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Sexe: mâle et femelle

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Groupe: oui

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Des essais de toxicité sur la fertilité et le développement n'ont révélé aucun effet sur la reproduction.



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Incidences sur le : Espèce: Lapin, mâle et femelle

développement fœtal Souche: NZW

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Dose: 1500 parties par million
Durée d'un traitement unique: 30 d

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: Aucun effet tératogène.

BPL: oui

### Toxicité pour la reproduction

# 4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one:

Toxicité pour la reproduction : Une certaine évidence d'effets néfatses sur la fonction

Évaluation sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base

d'expérimentations sur des animaux.

### STOT - exposition unique

# **Composants:**

#### toluène:

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

### STOT - exposition unique

### acétate de n-butyle:

Organes cibles: Système nerveux central

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

# STOT - exposition unique

### 4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one:

Organes cibles: Voies respiratoires

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

### STOT - exposition unique

#### cyclohexane:

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

# STOT - exposition répétée

### **Composants:**

#### toluène:

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### STOT - exposition répétée

## éthylbenzène:

Voies d'exposition: Inhalation Organes cibles: organes de l'ouïe

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

### Toxicité à dose répétée

### Composants:

xylène:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 250 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Espèce: Rat, femelle NOAEL: 150 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 408 de l'OECD

Espèce: Rat, mâle NOAEL: 750 mg/kg LOAEL: 150 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 408 de l'OECD

Espèce: Chien, mâle NOAEL: 3.515 mg/kg

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe

spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

# acétate de n-butyle:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 125 mg/kg LOAEL: 500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Groupe: oui BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle

Concentration sans effet nocif observé: 500 Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Atmosphère d'essai: vapeur Durée d'exposition: 90 d

Groupe: oui BPL: oui

### cyclohexane:

Toxicité à dose répétée - : Provoque une irritation cutanée.

Évaluation

## Toxicité par aspiration

# Composants:

# toluène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# éthylbenzène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

cyclohexane:



Date de révision 03/08/2023 Version 2.0 Date d'impression 03/08/2023

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine

**Composants:** 

toluène:

Contact avec la peau:

Remarques: Le contact prolongé avec la peau peut

enlever la graisse de la peau et provoquer

une dermatose.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Composants:

toluène:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 5.5 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50: 3.78 mg/l Point final: mortalité

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.39 mg/l

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.3 mg/l

Durée d'exposition: 40 d

Durée d'exposition: 7 d

: NOEC (Ceriodaphnia dubia): 0.74 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

Toxicité pour les CE50: 84 mg/l

microorganismes Durée d'exposition: 24 h

xylène:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50: 4.36 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Ceriodaphnia dubia): 0.96 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

> US/3F 18 / 25



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

éthylbenzène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Menidia menidia (capucette)): 5.1 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Americamysis): 2.6 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

3.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC (Ceriodaphnia dubia): 1 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

BPL: non

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 44 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: non

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

105 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de matières

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 23.2 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de matières

similaires

Toxicité pour les : CI50 (Tetrahyména pyriformis): 356 mg/l

microorganismes Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 40 h Type d'essai: Essai en statique Contrôle analytique: non

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): env. 7.5

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 67.9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

env. 9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistance et dégradabilité

Composants:

toluène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Facilement biodégradable selon le test approprié

de l'OECD.

xylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 90 % Durée d'exposition: 28 d

éthylbenzène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : aérobique



Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023 Version 2.0

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique:

Biodégradabilité aérobique

Inoculum: Boue activée, non-adaptée

Résultat: Non biodégradable Biodégradation: 1.1 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

toluène:

Coefficient de partage (n-

Pow: 2.73 (20 °C / 20 °C)

octanol/eau)

pH: 7

xylène:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 25.9

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.16 (20 °C / 20 °C)

pH: 7

éthylbenzène:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 110

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.6 (20 °C / 20 °C)

pH: 7.84

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.8

BPL: oui

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): 15

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.3 (25 °C / 25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one:

Coefficient de partage (n-

log Pow: env. -0.09

octanol/eau)

Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les

modèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique:

Coefficient de partage (nlog Pow: env. 3.59 (20 °C / 20 °C)

octanol/eau)

pH: 7

US/3F 21 / 25



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

#### Mobilité dans le sol

### **Composants:**

### P-tert-butylphényléther 1-(2,3-époxy)propylique:

Répartition entre les : Koc: env. 755, log Koc: 2.88

compartiments environnementaux

Méthode: Directives du test 121 de l'OECD

Autres effets néfastes

# Produit:

Potentiel d'appauvrissement :

de la couche d'ozone

Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602

des substances de la catégorie I

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la

qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique

supplémentaire

Toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

# SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée,

conformément à la réglementation locale, régionale, nationale,

internationale.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: UN1263, Paint, 3, II TDG: UN1263, Paint, 3, II

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 5,0 L (1,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

Transport maritime

IMDG: UN1263, Paint, 3, II (4 °C c.c.)



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

Transport aérien

IATA/ICAO: UN1263, Paint, 3, II

# **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante

Liste de Produits Chimiques

Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation

importante.

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40

CFR 707, sous-partie D)

Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

# **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
xylène	1330-20-7	100	344

# Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
chloroforme	67-66-3	10	> 10000

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition

unique ou répétée) Risque d'aspiration

Corrosion cutanée ou irritation

Dommages occulaires graves ou irritation occulaire

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section

302 EHS TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être

déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

toluène	108-88-3	30 - 60 %
xylène	1330-20-7	10 - 30 %
éthylbenzène	100-41-4	5 - 10 %
cyclohexane	110-82-7	1 - 5 %

# Loi sur la qualité de l'air

Le(s) produist(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme poluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

toluène	108-88-3	30 - 60 %
xylène	1330-20-7	10 - 30 %



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

éthylbenzène 100-41-4 5 - 10 %

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

toluène	108-88-3	30 - 60 %
xylène	1330-20-7	10 - 30 %
éthylbenzène	100-41-4	5 - 10 %
acétate de n-butyle	123-86-4	3 - 7 %
4-hydroxy-4-	123-42-2	3 - 7 %
méthylpentane-2-one		
cyclohexane	110-82-7	1 - 5 %

### Prop. 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris chloroforme, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur

l'inventaire de la TSCA

DSL : En conformité avec les inventaires

# **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Autres informations**

Date de révision : 03/08/2023

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits

OSHA : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1

Limits for Air Contaminants

OSHA : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z2

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour

workday during a 40-hour workweek

NIOSH REL / ST : STEL - 15-minute TWA exposure that should not be exceeded

at any time during a workday

OSHA / TWA : 8-hour time weighted average
OSHA / TWA : 8-hour time weighted average
OSHA / CEIL : Acceptable ceiling concentration

OSHA / Peak : Acceptable maximum peak above the acceptable ceiling

concentration for an 8-hr shift

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec



Version 2.0 Date de révision 03/08/2023 Date d'impression 03/08/2023

une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux: IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer: IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA -Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA -Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD -Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TECI -Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

#### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.